



République Française

# Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51  
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le

ID : 013-211301049-20230427-DEC2023\_051-BF



PUBLIE LE 28-04-23

## DECISION DU MAIRE N°2023-051

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ETUDES DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DES GROUPES SCOLAIRES VICTOR HUGO ET JULES FERRY

Nomenclature ACTES : 7.5

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

Vu le Code General des Collectivités Territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code General des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20-07-08 du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code General des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la commune de Sausset-les-Pins de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental 13 pour les études dans le cadre de la rénovation des groupes scolaires Victor Hugo et Jules Ferry.

#### DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental 13 dans le cadre du dispositif : Fonds Départemental d'Aide au Développement Local.

ARTICLE 2 : : L'aide du Conseil Départemental 13 est sollicitée afin de procéder aux études dans le cadre de la rénovation des groupes scolaires Victor Hugo et Jules Ferry de la commune de Sausset-les-Pins.

ARTICLE 3 : Monsieur le maire sollicite donc une aide financière du Conseil Départemental 13 à hauteur de 60% soit 82 714.2€ HT.

ARTICLE 4 : Le montant du projet estimé à 137 857€ HT réparti comme suit :

CHARGES PREVISIONNELLES	MONTANT (HT EN €)
AMO	58 000,00 €
JURY CONCOURS MOE	54 000,00 €
ASSISTANCE COMMANDE PUBLIQUE	25 857,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>137 857,00 €</b>

ARTICLE 5 : La dépense correspondante sera prélevée sur le budget communal 2023

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 27/04/2023

Le Maire,  
Maxime MARCHAND



**COMMUNE DE SAUSSET LES PINS**

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Fonds Départemental d'Aide au Développement Local du Département des Bouches-du-Rhône

N° de dossier AC – 022086

BENEFICIAIRE	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT	%	SUBVENTION
COMMUNE DE SAUSSET LES PINS	Etudes dans le cadre de la rénovation des groupes scolaires Victor Hugo et Jules Ferry	137 857€	60%	82 714.2€

Le Maire de Sausset-Les-Pins, atteste le plan de financement détaillé ci-après :

	FINANCEMENTS		
	COLLECTIVITE	MONTANT	TAUX%
COUT HT	DEPARTEMENT	82 714.2€	60%
	REGION		
	METROPOLE		
	ETAT :		
	AUTRES :		
	AUTOFINANCEMENT COMMUNE	55 142.8€	40%
	TOTAL FINANCEMENTS		
	TOTAL HT	137 857€	100%

Je soussigné, Monsieur Maxime MARCHAND, Maire de la commune de Sausset-Les-Pins, atteste la conformité des financements mentionnés ci-dessus.

Fait à Sausset-Les-Pins, le 27/04/2023

Maxime MARCHAND

Maire

